

Cenon,
Le 29 novembre 2010

Campagne 2010
Note d'informations n°14

«Le hasard, c'est Dieu qui se promène incognito... »
Albert Einstein

Physiologie de la vigne

A l'approche du solstice d'hiver (le 21 décembre), les jours sont de plus en plus courts, la Nature s'endort, c'est la « petite mort ».

Pour les végétaux tels que la vigne, le flux de sève descendant permettant la mise en réserve (voir note précédente) arrive bientôt à son terme. La plante est encore en dormance organique. Autrement dit, quelques soient les conditions extérieures de température et de luminosité, elle ne peut débourrer.

Prophylaxie et conduite

Pour les vigneron concernés, les semis doivent être réalisés avant le 15 décembre. Si les conditions météo actuelles ne vous le permettent pas, vous pourrez envisager un semis de printemps ou mieux, attendre l'automne prochain. De même, les travaux du sol (type décompactage) seront désormais à réaliser à l'automne 2011.

Dans la mesure du possible, rapprochez-vous le plus possible du solstice d'hiver pour commencer la taille. Taillez en premier les parcelles les plus vigoureuses et/ou les cépages les moins sensibles aux maladies du bois, poursuivez avec les parcelles à l'équilibre pour finir avec les parcelles faibles, les jeunes plantes et les zones atteintes par l'esca ou l'eutypiose.

Attention !

Il est primordial de laisser un cône de dessèchement équivalent au diamètre du bois coupé !

En effet, la vigne ne recouvre pas ses plaies mais isole la sève de l'extérieur en nécrosant les tissus alentours :

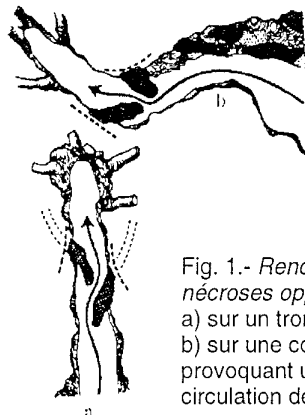


Fig. 1.- Rencontre de deux
nécroses opposées :
a) sur un tronc,
b) sur une rame,
provoquant un arrêt de la
circulation de la sève

source: *fiches techniques de vulgarisation agricole*
SRVA - www.srva.ch

Soyez donc particulièrement vigilant à ne pas opposer des plaies de taille, notamment sur des jeunes pieds dont le tronc est encore mince !

Une mauvaise circulation de la sève diminue la vitalité des ceps et, par conséquent, favorise toutes sortes de maladies, réduisant ainsi leur espérance de vie. (Imaginez-vous courir un marathon avec un garrot à la cuisse...) Il sera toujours temps de « faire propre » l'hiver prochain, une fois la nécrose réalisée et la plaie ainsi protégée.

Enfin, taillez de préférence en jour fruit (voir calendrier lunaire), notamment les parcelles vigoureuses ayant tendance à produire plus de bois et de feuilles que de fruits... Les jeunes plants pourront être taillés en jour racine afin de favoriser une bonne installation.

Flavescence dorée

Face à la multiplication des foyers de Flavescence Dorée, pensez à :

- arracher systématiquement les pieds suspects (pour la reconnaissance des symptômes, consulter le site du SRAL http://oav.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochure-jaunisses2006-3_cle8996a1.pdf)
- exiger le chauffage des plants auprès de votre pépiniériste !

Informations diverses

A VOS AGENDAS !

Utilisation des extraits végétaux en viticulture :

1 journée pour apprendre quelles plantes utiliser, comment et pourquoi
7 décembre 2010
Gratuit pour les exploitants agricoles contributeurs au VIVEA

Matinées d'info. : « Agriculture Biologique : une voie d'avenir pour la viticulture artisanale »

9 et 14 décembre 2010
pour tous les vignerons souhaitant s'informer sur la bio.
N'hésitez pas à faire circuler l'info ! (cf pièce jointe)

Mieux tailler la vigne pour moins de maladies et de meilleurs raisins

2 journées pour comprendre le développement physiologique de la vigne, ses systèmes de défense vis-à-vis des ravageurs et l'impact de la taille sur le long terme.
12 et 13 janvier 2011
Gratuit pour les exploitants agricoles contributeurs au VIVEA

Fertilité des sols viticoles 2 : suite et fin

journée de restitution pour ceux qui ont participé aux 2 journées de novembre
18 janvier
Gratuit pour les exploitants agricoles contributeurs au VIVEA

Formation pour les salariés des exploitations viticoles : Initiation à la viticulture biologique

3 jours pour appréhender les avantages et les contraintes de l'Agriculture Biologique, être capable d'adapter la conduite de la vigne pour répondre aux exigences de l'AB, comprendre et appliquer une bonne protection phytosanitaire selon le cahier des charges AB.
1, 2 et 3 février 2011
Prise en charge à 100% par le FAFSEA

UNE NOUVELLE MARQUE VOIT LE JOUR :



Toutes les informations sur <http://www.biocoherence.fr>

Pourquoi Bio Cohérence ?

S'appuyant sur le socle commun du règlement européen, le cahier des charges de Bio Cohérence apporte des règles complémentaires adaptées au contexte spécifique de l'agriculture biologique française. Il reprend les pratiques d'élevage qui avaient cours jusqu'au 1er janvier 2009 et y ajoute un certain nombre de règles spécifiques comme le refus catégorique des contaminations OGM.

La marque Bio Cohérence permet aux producteurs de :

- valoriser leurs pratiques,
- rendre visible leur engagement pour une agriculture biologique exigeante,
- adhérer à une démarche participative et évolutive,
- participer pleinement à un modèle agricole en accord avec ses convictions profondes.

La marque Bio Cohérence permet aux distributeurs et aux transformateurs de :

- bénéficier d'un repère d'achat et de qualité,
- participer et être assurés d'une démarche de progrès environnemental, social et économique.

Enfin, pour les consommateurs, la marque Bio Cohérence c'est :

- une démarche citoyenne,
- une garantie supplémentaire de qualité.

Bonne continuation à toutes et à tous,

Albane BERVAS

Ingénieur HES, Œnologue (Changins, CH)

Formation et appui technique viticole

Civam AgroBio Gironde

tel : 06-71-84-24-81, email : vigne@agrobio-gironde.fr